

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE



## Procédure de reprise de concessions au cimetière de la Couture

La Ville de Bernay informe qu'une procédure de reprise de concessions perpétuelles à l'état visuel d'abandon est engagée dans le cimetière communal de la Couture.

Comme il se doit, la liste des 55 concessions faisant l'objet de cette procédure est consultable sur simple demande en mairie.

Les ayants-droit, successeurs des concessionnaires souhaitant conserver, en lieu et place, la concession les concernant ou, si tel est le cas, les personnes chargées de l'entretien de la concession, sont invités à se rapprocher dès à présent du service Etat-civil de la Ville de Bernay.

### Service Etat-civil de la Ville de Bernay

Hôtel de Ville

Place Gustave-Héon

Téléphone : 02 32 46 63 18

Mail : [etat-civil@bernay27.fr](mailto:etat-civil@bernay27.fr)

**Manuel CHEVALLIER**

Directeur service Communication, chargé des relations avec la presse

Téléphone : 02 32 46 63 33 - 06 26 61 03 26

Courriel : [manuel.chevallier@bernay27.fr](mailto:manuel.chevallier@bernay27.fr)



**BERNAYLAVILLE.FR**